

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents : – AUBERTIN Marc – GERARD Marie-Thérèse
– BENA Olivier – HALBEHER Martine
– CULMET Thierry – RIEHL Laurence
– EHRLE Josiane – TALLOTTE Josiane
– FRAPPART Lionel

Pouvoirs : – DUPRE Jean-Pierre à RIEHL Laurence
– DUPRE Steven à AUBERTIN Marc
– DUQUENET Colette à EHRLE Josiane
– CHAPUIS Romain à GERARD Marie-Thérèse

Secrétaire : – BENA Olivier

Conseillers en exercice :	13
Présents :	9
Pouvoirs :	4
Ouverture :	20h00
Clôture :	22h46
Convocation :	02/06/17

1) RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'entreprendre la rénovation du monument aux morts pour un montant total de 16180 € HT :

- Restauration des plaques et pierres pour un total HT de 4910 € HT d'après le devis de l'EURL Fixaris-Poussing;
- Décapage de l'entourage, avec l'option mise en place de schiste rouge et bordures pour un total de 11 270 € HT suivant un devis de Prestini TP.

Afin de financer ces travaux, le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

- Sollicite une subvention de 60 % auprès de monsieur le sénateur Jean-François HUSSON au titre de la réserve parlementaire ;
- Sollicite une subvention auprès de l'ONAC ;
- Sollicite une subvention auprès de Souvenir français ;
- Autorise le maire à établir et signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- Décide que le montant prévisionnel de l'opération sera inscrit au budget communal.

2) DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la modification budgétaire suivante du budget eau :

Désignation	Diminution	Augmentation
article 2158 : Autres (Matériel spécifique d'exploitation)	15000 €	
TOTAL chapitre 21 : Immobilisations corporelles	15000 €	
article 203 : Frais d'études		15000 €
TOTAL chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		15000 €

Une modification complémentaire sera établie quand le calendrier financier de l'assainissement collectif sera déterminé.

3) PRIX DE L'EAU POTABLE

Etant donné que l'étude de stratégie financière du service assainissement ne sera actualisée qu'à partir de début juillet, le conseil municipal décide exceptionnellement de reporter la fixation des tarifs de l'eau potable consommation pour la période 2017.

4) POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assemblée délibérante prend connaissance du calendrier prévisionnel du projet d'assainissement collectif :

- 16 juin 2017 : réunion des conseillers municipaux sur le programme de travaux pour décider des tranches optionnelles à retenir.
- 29 juin 2017 : validation par l'agence de l'eau Rhin Meuse des subventions accordées
- Début juillet 2017 : mise à jour du rapport de stratégie financière par le bureau d'études IDE.
- Mi-juillet 2017 : Sollicitation de l'emprunt.
- Fin juillet 2017 notification des marchés de travaux.
- Fin août/début septembre 2017 : réunion publique d'information avec le bureau d'études et les entreprises.
- Septembre 2017 : début des travaux et réalisation des enquêtes de branchement par un bureau d'études.

5) CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL SOCIAL

Un habitant de la commune projette d'ouvrir un cabinet paramédical et souhaite un local pour proposer au moins deux créneaux horaires par semaine à Val-et-Châtillon. Il pourrait également exercer à la maison de la santé à Cirey-sur-Vezouze.

Madame le maire rappelle que la commune loue un local de l'ancien bureau de Poste au Département, une demi-journée par semaine et quelques rendez-vous ponctuels, pour l'assistance sociale. Ce local pourrait être partagé entre les deux activités (les rendez-vous ponctuels de l'assistante sociale pourraient avoir lieu en mairie sur demande) ; ainsi qu'une possibilité de réunion de groupes en journée sur demande à la mairie dans la partie où se trouvait l'agence postale, ce qui permettra de libérer complètement les écoles.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la proposition exposée ci-dessus et autorise madame le maire à établir de nouvelles conventions de mise à disposition.

Les conditions de location seront précisées après une période d'essai.

6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les domaines estiment la valeur vénale de l'école à 96000 € hors droits et taxes et immeuble libre de toute occupation (69000 € pour la partie haute, 27 000€ pour la partie basse) . Des établissements comme le CAPS ou la communauté de communes seront informées de la possibilité d'acquérir ou louer ces locaux (suggestion de contact avec la M.A.S ou habitats pour seniors...).
- Suite à des bruits suspects au niveau la roche de Martinchamps, des panneaux ont été installés pour avertir d'un risque et régler la circulation (piétons et voitures) à cet endroit. Les propriétaires sont venus sur place avec madame le maire et surveilleront une fente suspecte.

- En partenariat avec le CCAS de Val-et-Châtillon et la communauté de communes, un chantier « Argent de poche » sera possible pour 4 jeunes de 16 à 18 ans durant 3 demi-journées de 3 heures de l'été (coût de 75 euros par jeune pour le CCAS). Le service jeunesse de la communauté de communes s'occupera des formalités.
- Conformément à la décision du conseil municipal du 4 novembre 2016, la roche sans nom du sentier d'Achiffet a été dédiée au Club Vosgien et à Pierre Ramella. L'article et des photos peuvent être consultés sur le blog du site du Club Vosgien de la Vezouze.
- La dernière entreprise consultée est venue sur place et proposera son offre après entretien avec madame le maire pour l'élagage des arbres de l'entrée du village jusqu'aux cités de Cirey.
- Suite à des signalements, la municipalité s'occupe de régler quelques problèmes de sécurité rencontrés lors du transport en bus des écoliers, comme les ceintures qui sont parfois détachées (enfants debout...).
- Un feuillet d'informations estivales est distribué à tous les habitants.
- Une rampe d'escalier a été installée à l'entrée de l'église.
- Rappel des prochains événements :
 - 17 juin (et non le 18) : anniversaire de l'appel du Général de Gaulle au monument aux morts à 16 heures.
 - 18 juin : autre nouveauté, la brocante de la Maison Pour Tous sur l'esplanade et ses alentours (le 15 août, pour la fête du village, il y aura des activités en journée et soirée, puis pour terminer, le grand feu d'artifice).
 - 11 et 18 juin : élections législatives à la salle des fêtes de 8h à 18h.
 - 25 juin à 10h45 : cérémonie au Trou Marmot
 - 1er juillet : au parc et à la salle des fêtes, fête des écoliers du secteur de Cirey. Venez nombreux à cette 1ère grande kermesse !

Ainsi délibéré et signé après lecture,
 Pour extrait conforme,
 Madame le Maire,



Talotte

Josiane TALLOTTE